

L'INPI a détecté une pièce justificative
et a procédé à son retrait dans le document.

Création de Société par Actions Simplifiée**ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, CIC PARIS ANJOU IBERBANCO 6 RUE D ANJOU 75008 PARIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur Charles-David, Yossef ZAGDOUN, représentant de la société A.S. 26 S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 184 AVENUE GALLIENI 94160 ST MANDE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
ZAGDOUN CHARLES-DAVID	100	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

30066 11000 00035602199 68

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

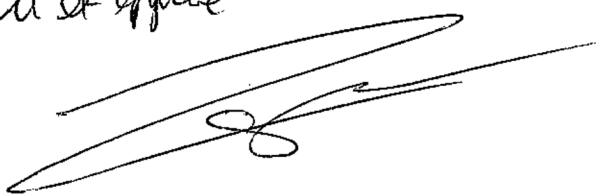
La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 26 avril 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé



Hugo TORANZO
Responsable d'agence
CIC Paris Opéra Iberbanco